Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Le fabricant de menuiseries : sous-traitant ou fournisseur ? Convergence entre le Conseil d'Etat et la Cour de cassation



Me Solène Arguillat nous rappelle que dans le cadre d'un marché public de travaux attribué par une collectivité, le titulaire a confié la fabrication de menuiseries à une autre société, qui, en présence d'un désaccord suite à des modifications de prestations, en a sollicité le paiement direct auprès du maitre d'ouvrage.

Celui-ci ayant refusé de procéder au règlement au motif que la société ne serait pas sous-traitant mais simple fournisseur, ce qui ne lui confèrerait aucun droit à paiement direct, le litige s'est retrouvé devant les juridictions.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Le tribunal administratif a rejeté la demande du fabricant de menuiserie.

La Cour saisie d'un appel contre le jugement initial, a fait droit à la demande de règlement de la société de menuiseries. Et le Conseil d'Etat, saisi par la Commune en protestation, a confirmé cette position, dans la droite lignée de ce qui est pratiqué par les juridictions judiciaires.

Il rappelle ainsi :
« Les décisions d'accepter une entreprise en qualité de sous-traitante et d'agréer ses conditions de paiement ne sont susceptibles d'ouvrir à celle-ci un droit au paiement direct de ses prestations que pour autant que ces prestations relèvent effectivement du champ d'application de la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance, lequel ne concerne que les prestations relatives à l'exécution d'une part du marché, à l'exclusion de simples fournitures au titulaire du marché conclu avec le maître de l'ouvrage. ***Des biens présentant des spécificités destinées à satisfaire des exigences particulières d'un marché déterminé ne peuvent être regardés, pour l'application de ces dispositions, comme de simples fournitures. »***

C'est donc sans erreur de droit que la Cour a jugé que le contrat liant le sous-traitant avec le titulaire du marché présentait le caractère d'un contrat de sous-traitance et que la société avait ainsi droit à être payé directement par le maître d'ouvrage.

Les acheteurs doivent donc être vigilants aux prestations confiées à des tiers, qui peuvent leur ouvrir droit à paiement direct, surtout dans l'hypothèse où ils se seraient déjà acquittés de la somme envers l'entrepreneur principal

Conseil d'État, 7ème – 2ème chambres réunies, 17/10/2023, 465913 – Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Anticiper pour conserver la dynamique

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



La Fédération du bâtiment et des travaux publics 84 interpelle les maires et futurs candidats aux élections municipales en leur demandant de prendre position face à 20 propositions d'aménagement du territoire en Vaucluse. Objectif ? Eviter les temps de latence ou coups d'arrêt des mises en chantier, particulièrement des travaux publics, durant l'installation des nouvelles équipes municipales.

«Nous envoyons, actuellement, par voie postale et numérique, 20 propositions de la Fédération du bâtiment et des travaux publics du Vaucluse aux maires et candidats afin d'entendre leur voix et de connaître leur position déclare Christian Pons, président de l'inter- professionnelle. Nous les interrogeons, notamment, sur leurs projets structurants et en ferons le retour à nos adhérents avant le 1er tour des élections, car si nous sommes acteurs de l'économie et dans la promotion de nos métiers, ils sont ceux du développement de leurs villes et villages et nous les imaginons motivés à enrichir le débat de leurs propres visions et propositions. »

■ Quel enjeu pour les Travaux publics ?

« Nous sommes 128 entreprises et 2 600 collaborateurs de travaux publics à travailler sur le territoire et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

plus particulièrement sur les infrastructures, réseaux, ouvrages d'art communaux, intercommunaux et appartenant aux inter- communalités, souligne Daniel Léonard, président de la branche Travaux publics. Nous en possédons une connaissance fine parce que nous les entretenons, pour parties, depuis des décennies. Les communes sont responsables de leurs ouvrages d'art ; ainsi, les plus importantes les surveillent parce qu'elles ont connaissance de leur état grâce à des relevés d'ingénie- rie réguliers mais ça n'est pas le cas des communes les plus modestes qui ne disposent pas des mêmes moyens. Nous mettons également l'accent sur les mobilités comme, par exemple, les 186 points de recharge électrique qui ponctuent les 245 km de pistes cyclables que possède le Vaucluse. Les réseaux d'eau ont également besoin d'être revus car nous enregistrons plus de 27% de perte d'eau potable causés par des fuites dues à l'absence de renouvellement de ceux-ci dont le rythme de remplacement est de 160 ans ! Au chapitre du réseau d'assainissement plus de 17% des stations d'épuration ont plus de 30 ans et nécessitent des travaux pour répondre aux normes et à l'accroissement de la population. C'est aussi vrai avec l'éclairage public qui compte, lui aussi, plus de 30 années d'ancienneté alors qu'il serait temps de passer aux leds avec détecteurs (hommes et véhicules) plus économes et écologiques. Les travaux pour le raccordement au haut débit sont eux aussi un enjeu majeur puisque nous sommes à 34% de logements et locaux professionnels raccordés à la fibre optique contre 42% en France sachant que toute la France devra être raccordée en 2025. »

■ Pourtant

« En 2008, 116M€ (215€/hab) étaient consacrés, en Vaucluse, aux travaux publics, aujourd'hui ce sont 102M€ (182€/hab) par habitant. Les dépenses des communes et EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) ont, au chapitre des travaux publics, reculé de 12% entre 2008 et 2018 alors que 53% de ceux-ci sont financés par le bloc communal (EPCI, communes et syndicats) ce qui induit un désengagement de l'entretien des infrastructures alors que, dans un même temps, le taux d'épargne brut du bloc communal est de 17% et possède une capacité de désendettement à un peu plus de 5 ans », s'étonne Daniel Léonard. A quoi doit-on cette baisse d'investissement ? « Dans un 1er temps à la baisse des dotations de l'Etat, explique Michel Garcia secrétaire- général de la Fédération régionale des Travaux publics. Les communes ont mis du temps à comprendre que ces dotations étaient accessibles par d'autres appellations : 'les dotations vertueuses' (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, Dotation d'équipe- ment des territoires ruraux…) qu'il fallait aller chercher à la condition de se montrer vertueux en abaissant, par exemple, les dépenses de fonctionnement. Les communes l'ont compris et vont, dorénavant, les solliciter. Egalement, avant, on parlait de communes et d'intercos en déficit, maintenant leurs finances sont saines et leur taux d'endette- ment a baissé. En Vaucluse leur taux d'épargne brut est de 17%. Maintenant entamer les travaux ou ne rien faire reste de l'ordre du choix poli- tique. » « Entretenir ses infrastructures c'est aussi faire des économies, relève

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Christian Pons, ça permet de ne pas se laisser surprendre par d'importantes et imprévues réparations qui plombent un budget non anticipé. »

■ Etat des infrastructures

« A la question est-ce que la France est bien équipée ?, je réponds oui elle l'est, affirme Daniel Léonard. Si, maintenant, on me pose la question de savoir si les infrastructures françaises sont en bon état, je réponds non. Je préciserai même que nous constatons une dégradation sensible depuis 10 ans. C'est particulièrement vrai pour les infrastructures routières, notamment en raison de la baisse des investissements et des dépenses d'entretien. C'est aussi le cas pour les ouvrages d'art où entre 30 et 47% des ponts ne sont pas dans un état satisfaisant. Près de 22% des infrastructures ferroviaires ont même dépassé leur durée de vie maximale ! »

■ Le bâtiment

« Christian Pons, le président de la Fédé BTP 84 et ses vice-présidents Daniel Léonard, président de la banche Travaux publics, Emilie Ferral, présidente de la branche Gros œuvre, Diégo Boluda, président de la branche second œuvre, et Rémi Fernandez, trésorier sont, chacun, intervenus sur leur domaine de compétence au fil des 20 propositions – affichées sur le site internet de la fédération – faites aux maires et candidats qui se présentent aux prochaines élections municipales affichées. Quatre thématiques sont évoquées : l'aménagement du territoire, des parcs de logement et des bâtiments moins énergivores, le recyclage optimisé des chantiers et un environnement propice au développement économique.

Les chiffres

Le Vaucluse s'étend sur 3 567 km2 et abrite 563 751 habitants en 2019. Il accueille 5 990 km de voieries communales et intercommunales dont 71% du réseau est géré par les communes ou leurs groupements. Le réseau d'eau potable s'inscrit, lui, sur 4 627 km avec un taux de renouvellement de 0,4% alors que l'objectif est placé à 1,25% et que l'on estime à 27% la perte d'eau potable. Au chapitre de l'assainissement, le département compte 181 stations d'épuration dont 17% ont plus de 30 ans. Le Vaucluse abrite 151 communes, 10 communautés de communes représentant 47% de la population départementale et 3 communautés d'agglomération comprenant 49% de la population départementale. Près de 158 habitants/km2 y résident alors que la moyenne en France est de 104,9 hab./km2 et près de 4% de la population vauclusienne fait partie de la métropole Aix- Marseille-Provence.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Sources : Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) et Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).